



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montant

Question écrite n° 19527

## Texte de la question

M. Pierre-Christophe Baguet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité au sujet de la revalorisation des allocations familiales. Deux décisions du Conseil d'Etat, des 28 mars et 13 juin 1997, ont jugé insuffisante l'augmentation des prestations familiales en 1993 et 1995. Un décret du 13 décembre 1997 a revalorisé la base mensuelle de calcul des allocations familiales (BMAF). Ces revalorisations rétroactives pour 1993 et 1995 devaient se traduire par des versements complémentaires aux familles au cours du premier semestre 1998. Or, à ce jour, de nombreuses familles n'ont rien perçu. Il lui demande de bien vouloir lui communiquer l'état d'avancement de ces versements et la date à laquelle ils seront terminés.

## Texte de la réponse

Les caisses d'allocations familiales ont procédé à l'ensemble des rappels de prestations familiales dus au titre des contentieux évoqués, en deux temps au cours de l'année 1998 : 80 % des familles ont bénéficié de ces versements lors du premier semestre 1998, les 20 % restant ont perçu ces rappels en octobre 1998. Les cas très minoritaires d'allocataires ayant déménagé depuis 1995, et pour lesquels le calcul des droits s'est révélé plus délicat, ont été traités ultérieurement.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre-Christophe Baguet](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19527

**Rubrique :** Prestations familiales

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 septembre 1998, page 5253

**Réponse publiée le :** 22 février 1999, page 1088